



BIO-UV Group
Société Anonyme au capital de 10 346 993 euros
Siège social : 850, Avenue Louis Médard, 34400 Lunel
527 626 055 R.C.S. Montpellier

RAPPORT SEMESTRIEL 2022

I. ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

I | 1 Conseil d'administration

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

Président du Conseil d'administration : Benoit GILLMANN¹
Administrateurs : Laurent-Emmanuel MIGEON²
Thierry CARLES³
Sylvie ROUSSEL⁴ (administrateur indépendant)
Simon MARSHALL⁵
Xavier BAYLE⁶
Loïc LE RAVALLEC⁷

I | 2 Comités

A la date du présent rapport, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer un certain nombre de comités ad hoc.

¹ Le mandat d'administrateur de Benoit GILLMANN a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Son mandat de Président Directeur Général a été renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur, lors du Conseil du 28 mai 2021.

² Le mandat d'administrateur de Laurent-Emmanuel MIGEON a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Son mandat de Directeur Général Délégué a été renouvelé pour la durée de son mandat d'administrateur, lors du Conseil du 28 mai 2021.

³ Thierry CARLES a été coopté lors de la réunion du Conseil du 1^{er} avril 2020, en remplacement de Thierry NOEL, démissionnaire. La cooptation de Thierry CARLES a été ratifiée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⁴ Sylvie ROUSSEL a été cooptée lors de la réunion du Conseil du 1^{er} avril 2020, en remplacement de Anne LARDOUX-DE PAZZIS, démissionnaire. La cooptation de Sylvie ROUSSEL a été ratifiée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⁵ Simon MARSHALL a été coopté lors de la réunion du Conseil du 1^{er} avril 2020, en remplacement de Xavier BAYLE, démissionnaire. La cooptation de Simon MARSHALL a été ratifiée par l'Assemblée générale du 29 mai 2020. Son mandat d'administrateur a été renouvelé par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⁶ Xavier BAYLE a été nommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 28 mai 2021, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

⁷ Loïc LE RAVALLEC a été nommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée générale du 25 mai 2022, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

I | 3 Direction

Dirigeants mandataires sociaux :

Président Directeur Général :	Benoit GILLMANN
Directeur Général Délégué :	Laurent-Emmanuel MIGEON

Dirigeants non-mandataires sociaux :

Directeur Général Adjoint :	Simon MARSHALL
Directeur scientifique R&D :	Xavier BAYLE
Directeur Technique BE :	Pierre DECLOEDT
Directeur Production et achat :	Benoit CARIBENT
Directeur activité maritime :	Maxime DEDEURWAEDER
Directeur commercial France :	Laurent MARQUES
Directrice Marketing & communication :	Isabelle SOST

II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

II | 1 Le Groupe BIO-UV

II.1.1 Description des activités du Groupe BIO-UV

Créé en 2000, BIO-UV Group conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultraviolets (UV), pour répondre à l'enjeu majeur que représente le traitement de l'eau au niveau international, dont le développement est porté par des problématiques sanitaires, économiques et environnementales. Le Groupe, renforcé par les acquisitions de CORELEC et de TRIOGEN, maîtrise intégralement les technologies de désinfections par UV (moyenne et basse pression), électrolyse de sel, Ozone, et AOP, afin d'être en mesure de fournir les solutions attendues par ses clients, ce qui lui permet d'adresser 3 marchés :

- Le marché terrestre constitué des segments :
 - récréatifs sur lequel BIO-UV Group est :
 - numéro 1 en France et en Europe pour le traitement par UV des eaux de piscines résidentielles sans chlore, pour le marché public et semi public de la déchloration en bassins collectifs ainsi que pour les aquariums publics,
 - et numéro 2 en France pour le traitement des piscines résidentielles par électrolyse de sel ;
 - industriels et municipaux, recouvrant les applications liées aux activités d'aquaculture, des eaux de process industriels et de rejets, de potabilisation, de traitement des effluents, de réutilisation des eaux usées (REUSE).
- Le marché maritime du traitement des eaux de ballast de navires à travers la gamme BIO-SEA, imposant depuis 09/2017 à tous les bateaux de disposer d'un équipement de traitement.
- Le marché, limité à ce jour, de la désinfection de surfaces et des espaces avec sa gamme BIO-SCAN, l'une des rares gammes au monde constituée d'équipements, validés et certifiés selon des normes et protocoles exigeants.

Cotée en bourse depuis le 10 juillet 2018 sur le marché Euronext Growth® Paris, BIO-UV Group poursuit son développement grâce à une force commerciale dédiée en France et à l'international, et au développement de partenariats avec des opérateurs spécialisés, notamment pour le marché du traitement des eaux de ballast de navires qui offre d'importantes perspectives de croissance.

Début novembre 2021, le Groupe a acquis la Société CORELEC, il est donc composé d'une société mère (BIO-UV Group), d'une nouvelle filiale basée à Toulouse spécialisée dans le traitement par électrolyse de sel des piscines résidentielles, d'une filiale en Ecosse depuis 2019, dédiée à l'activité terrestre à partir des technologies Ozone et AOP (TRIOGEN), et d'une filiale à Hong Kong pour le développement sur la zone Asie (BIO-UV ASIA) :

- BIO-UV Group est une Société Anonyme de droit français à conseil d'administration, au capital de 10 346 993 euros, dont le siège social est situé 850, avenue Louis Médard à Lunel (34). Elle est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 527 626 055.
- CORELEC est une Société par Actions Simplifiée de droit français, créée en 2004, au capital de 100 000 euros, dont le siège social est sis 9 Rue Jean-François Romieu 31600 Muret, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de TOULOUSE sous le numéro 478 960 297.
- TRIOGEN HOLDINGS LIMITED est une Société Anonyme de droit Ecossais, créée en 1996, au capital de 12 778 £, détenue à 100% par BIO-UV Group. Son siège social est situé Langlands Place, Kelvin South Business Park, East Kilbride, Glasgow, Scotland, G75 OY. Elle est immatriculée au Registre du commerce de Glasgow, sous le numéro SC 123757. Cette holding détient à 100%, la filiale de production et de commerce, TRIOGEN LIMITED (ex Suez Purification and Disinfection Systems Limited), au capital de 100 £ dont le siège social est situé à la même adresse, et le numéro d'immatriculation est SC 120472.
- BIO-UV Asia est une Société Anonyme de droit Hong Kongais créée en août 2018, au capital de 10 000 HKD, détenue à 100% par BIO-UV Group. Elle est enregistrée au registre du commerce de Hong Kong sous le numéro 273 78 26 et son siège social est situé à Hong Kong, 1 Austin Road West, KOWLOON.

A la date du présent rapport, le Groupe est constitué de la société mère BIO-UV Group et de ses filiales CORELEC, TRIOGEN et BIO-UV ASIA.

II.1.2 Principaux programmes en cours de développement

Sur ses marchés terrestres, BIO-UV Group a enrichi ses gammes actuelles sur le marché de la piscine récréative avec O'clear, qui combine les technologies UV et électrolyse de sel de très basse salinité, en internalisant la partie électrolyse avec Corelec. Pour Corelec, il n'y a pas de développement spécifique de rupture sur la principale gamme, Akeron, mais des évolutions régulières. Pour l'activité de traitements des eaux d'aquaculture, nous avons revisité la gamme Intégra dédiée, qui est dorénavant produite sur Lunel et finalisons la certification Norwegian Veterinary Institut pour nous positionner sur les principaux marchés internationaux.

Le marché maritime du traitement des eaux de ballast présente un potentiel pour les technologies UV, estimé à 7,5 milliards de dollars sur la période 2017-2025 grâce à la Convention internationale IMO pour la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires ("Convention BWM") qui est entrée en vigueur le 8 septembre 2017 pour les bateaux neufs et le 8 septembre 2019 pour les bateaux existants. Nous avons obtenu la certification IMO-G8 en cours d'année 2020, et continuons à réaliser régulièrement des améliorations sur nos systèmes BIO-SEA pour renforcer la performance tout en préservant la compétitivité, notamment avec les premières ventes sur le premier semestre 2022, du modèle M, sur les débits supérieurs à 200 m3.

Le marché de la désinfection des surfaces avec la technologie UVc est toujours très faible à ce jour, il est globalement préempté par les technologies à base de chimie. Nous continuons à faire légèrement

évoluer la gamme BIO-SCAN au rythme de la nécessité de traiter durablement certains aspects de l'hygiène et la désinfection, en fonction des opportunités et des changements de mentalité.

II.1.3 Technologie

BIO-UV Group est spécialisée dans les technologies de traitement et de désinfection de l'eau sans produit chimique (UV, Ozone), permettant d'inactiver un large spectre de micro-organismes vivants : bactéries, virus dont le coronavirus, protozoaires, moisissures, phytoplanctons, zooplanctons, etc.

Les technologies UV-C revêtent un certain nombre d'avantages face aux autres modes de désinfection de l'eau, à l'instar de l'ozonation ou de la chloration. Les UV offrent, dans la plupart des cas, une désinfection sans produit chimique, sans impact sur les propriétés organoleptiques des fluides (pH, température, etc...), tout en ayant une capacité à traiter un large spectre d'effluents avec un temps de contact rapide.

Les technologies avec traitement à l'ozone, techniquement plus complexes à installer et à exploiter, permettent, en plus de la désinfection, une grande efficacité sur la matière organique, et une meilleure élimination des couleurs, goûts et odeurs.

La technologie AOP, qui est utilisée dans le traitement de l'eau est une combinaison des deux technologies (Ozone et UV-C), qui permet :

- la décomposition rapide des polluants organiques,
- la destruction des organismes pathogènes, notamment ceux résistant au chlore,
- la destruction de l'ozone résiduel par les UV-C,

Ce qui en fait une technique de dépollution réelle.

II.1.4 Modèle d'affaires

Pour les marchés terrestres, l'activité de la Société est liée à la vente de systèmes pour 80 %⁸, et pour 20% de récurrent (pièces détachées et service de maintenance). Ces ventes sont réalisées directement par l'équipe commerciale, à des professionnels du marché du traitement de l'eau en France et à l'international, et très rarement, directement à l'utilisateur final.

Pour le marché maritime, les revenus du Groupe sont très majoritairement issus des ventes directes de nos systèmes aux armateurs ou aux chantiers. La part des ventes de pièces détachées et des services sur ce marché, continue de progresser régulièrement, pour dépasser les 14 % à ce jour et devrait rapidement atteindre le niveau connu sur les marchés terrestres.

Pour le marché de la désinfection des surfaces, nous étudions toutes les opportunités commerciales sans équipe dédiée.

II.1.5 Le carnet de commandes

À mi-septembre 2022, le carnet de commandes de BIO-UV s'élevait à 19 M€, dont 16,9 M€ déjà facturés ou restant à facturer au second semestre 2022.

Les activités Maritimes totalisent 9 M€ de commandes (dont 6,9 M€ à livrer au 2nd semestre 2022). Le carnet de commandes des activités Terrestres s'établit pour sa part à 10 M€, intégralement à réaliser sur le deuxième semestre 2022, dont 3,1 M€ exclusivement liés à Corelec et 2,3 M€ à Triogen. Ainsi, le chiffres d'affaires de 2021 est déjà assuré en 2022.

⁸ Source : société

II | 2 Description des faits marquants et de l'activité de BIO-UV Group pendant le 1^{er} semestre 2022 et postérieurement à la clôture

II.2.1 Intégration de CORELEC :

Le 31 octobre 2021, le groupe a acquis 100% du capital social de Corelec pour une valeur de 26,8 M€, dont le paiement a été effectué en trois tranches :

- 15 M€ le 5 novembre 2021 ;
- 7 M€ le 1 avril 2022 ;
- Et le reliquat en juillet 2022 ;

Si nous n'avions intégré que les mois de novembre et décembre dans nos comptes 2021 (1 M€ de chiffre d'affaires), pour ce premier semestre 2022 l'activité a été totalement intégrée, soit une contribution à hauteur de 9,2 M€ sur le Chiffre d'affaires consolidé et de 2,4 M€ sur l'EBITDA. Les pistes de synergie ont commencé par les fonctions support et se renforcent sur les dimensions commerciales et techniques, pour donner leur plein effet sur la saison 2023.

II.2.2 Eléments juridiques

Il est rappelé que l'Assemblée générale du 25 mai 2022 a nommé Loïc LE RAVALLEC Administrateur de BIO-UV Group et a validé pour la première fois depuis l'introduction en bourse le versement d'un dividende (0,05 centimes par action).

II.2.3 Avancement des activités du Groupe et guerre en Ukraine

Les activités du Groupe avancent au rythme attendu, avec un renforcement de notre activité maritime et de notre position sur le marché récréatif en France et en Europe.

L'exposition directe au conflit en Ukraine est très faible pour le groupe, ce qui est confirmé par la bonne activité commerciale du premier semestre 2022 et le bon carnet de commandes pour le semestre 2022. En revanche, les difficultés d'approvisionnement notamment sur les cartes électroniques Siemens, et avec nos fournisseurs allemands ou hollandais, les augmentations des prix de nombreux articles et les retards logistiques sont toujours aussi nombreux, et nous incitent à la plus grande prudence pour le second semestre. Le groupe pour faire face à ces nouvelles contraintes qui perdurent a pris les décisions suivantes :

- Renforcer son service achat et diversifié ses approvisionnements ;
- Développer les alternatives aux articles ou fournisseurs en tension ;
- Augmenter son niveau de stock et souvent raccourcir ses délais de paiement pour les articles stratégiques.

II.2.4 Impact de l'épidémie de Covid-19 au cours du 1^{er} semestre 2022

Concernant l'épidémie de COVID-19, nous n'avons eu aucun cas grave à déplorer au sein de l'entreprise, et avons apporté le maximum de vigilance sur la santé psychologique de nos salariés.

II.2.5 Management et organisation

Le management et l'organisation du Groupe n'ont pas évolué au cours du semestre.

II.2.6 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018 et disponible sur son site Internet.

Le Groupe n'a pas déposé de nouveaux brevets, ni de nouvelles marques.

II.2.6 Eléments financiers

Progression de 75% du chiffre d'affaires en données consolidées, dont +17 % exclusivement en organique

BIO-UV a réalisé un premier semestre dynamique qui se traduit par un chiffre d'affaires consolidé de 28,1 M€.

Cette croissance semestrielle très soutenue est le résultat d'une forte reprise de l'activité de la division maritime (+38%) et d'un développement dynamique de l'activité terrestre (101% en données consolidées et +13% en données pro forma).

Marge d'EBITDA semestrielle en forte amélioration à 17 %

L'EBITDA semestriel s'est élevé à 4,8 M€, en progression de 240 % par rapport au 1er semestre 2021. Cette croissance de la profitabilité est fortement liée à l'intégration de CORELEC pour 2,4 M€, et pour 20% aux structures historiques, témoignant d'une bonne maîtrise des coûts dans un contexte d'inflation forte.

La marge d'EBITDA s'est ainsi établie au niveau record de 17% au premier semestre 2022, pour 12,6% au 1er semestre 2021, 9,1% au 1er semestre 2020 et 6,5% au 1er semestre 2019.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions (1,3 M€), le résultat d'exploitation s'est élevé à 3,4 M€, en progression de 2,7 M€, dont 2,6 M€ de contribution liée à CORELEC.

Après comptabilisation du résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net part du groupe ressort à + 2,3 M€, contre un profit de 0,6 M€ au 1er semestre 2021.

Une solide génération de cash-flow d'exploitation

Au 1er semestre 2022, le groupe a généré une marge brute d'autofinancement record de 3,7 M€, supérieure au niveau atteint sur l'ensemble du dernier exercice (3,6 M€).

La variation du besoin en fonds de roulement a été limitée à -1,7 M€ sur le semestre, marquée par une forte augmentation des stocks de 5 M€ (dont 2,8 M€ chez CORELEC), pour essayer de limiter l'impact des difficultés d'approvisionnement sur les cartes électroniques, et les articles en tension dont la production est réalisée à l'étranger, conduisant à un cash-flow d'exploitation solide de +2 M€ sur le semestre écoulé.

Ainsi le free cash cashflow a progressé de 1 M€ pour atteindre, 1,4 M€, sous l'effet d'un niveau d'investissements maîtrisé de 0,6 M€, contre 1,3 M€ sur le semestre précédent et 2,7 M€ en 2021.

Au 30 juin 2022, la trésorerie est de 2,3 M€, en baisse de 8,3 M€ par rapport au 31 décembre 2021, sous l'effet du paiement de 7 M€ en avril 2022 de la deuxième tranche pour l'acquisition de 100% de CORELEC et de 1,9 M€ de remboursement net d'emprunts.

II.2.7 Autorisation d'opérer sur les titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 30 juin 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : 48.813 actions détenues pour une valeur brute de 228 444,84 euros ;
- Solde en espèces : 115 373,96 euros.

Sur la période du 1er janvier au 30 juin 2022, ont été exécutées :

- 1.315 transactions à l'achat,
- 1.219 transactions à la vente

Sur cette même période, les volumes échangés ont représenté :

- 154 559 titres pour 729 365,93 euros à l'achat
- 157 496 titres pour 742 635,58 euros à la vente

II.2.8 Evénements post-clôture

II | 3 Principaux facteurs de risques

À l'occasion de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth, en juillet 2018, BIO-UV Group avait présenté les facteurs de risque pouvant l'affecter dans le Prospectus unique ayant obtenu le visa numéro 18-255 par l'autorité des marchés financiers (AMF) en date du 22 juin 2018, et disponible sur son site Internet.

Les litiges et procédures judiciaires présentés dans le Prospectus ont été clôturés, à l'exception du litige avec la société Socome qui est pendant devant le Tribunal de Commerce de Montpellier. Dans son jugement du 18 février 2019, il sursoit à statuer dans l'attente du rapport du nouvel expert, qui a finalement été déposé en décembre 2019. Le juge devait se prononcer en début d'année 2020, mais les audiences ont été reportées, la jonction des procédures ordonnée le 26 août 2020 impliquant que l'expert redépose son rapport le 15 décembre 2020. Le 13 janvier 2021, le juge a écarté le rapport du sapiteur et demandé à ce qu'un nouveau sapiteur soit nommé. Le 6 septembre 2021, le nouveau sapiteur, Mr DEDIES a rendu son rapport qui indique en conclusion que les installations sont à reprendre dans leur ensemble, confirmant ainsi la position de BIO-UV Group. L'expert reprenait intégralement les conclusions du sapiteur dans son rapport déposé le 2 décembre 2021 au Tribunal de Commerce de Montpellier. Aucune évolution sur ce dossier depuis ce dépôt.

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats Unis (le "**Tribunal**"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group, 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Le 8 mai 2020, le Tribunal a rendu un jugement faisant droit à certaines des demandes de Neptune Benson. Le 13 mai 2021, la cour d'appel de Pennsylvanie a confirmé le jugement de première instance, sans préciser de montant. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques.

Les difficultés d'approvisionnement perdurent : le principal risque identifié à ce stade reste la difficulté à assurer la totalité des expéditions aux clients dans le contexte actuel. En effet, depuis le début d'année les approvisionnements en provenance d'Asie et d'Allemagne sont plus compliqués à gérer et des retards sont à déplorer, sans impacter pour l'instant nos relations commerciales. Les éléments à notre disposition à ce jour nous laissent penser que ces difficultés devraient continuer au moins jusqu'à la fin de 2022, et semblent même s'accroître pour les fournisseurs allemands, qui sous-traitaient des étapes clé de leur process dans les ex-pays de l'Est. En outre, les hausses de prix des principales matières premières impactent la majeure partie de nos systèmes. Si cette hausse a été répercutée régulièrement dans nos prix de vente, il semblerait que sur cette fin d'année elle puisse encore s'amplifier. Nous restons donc très attentifs à ces évolutions, et communiquons régulièrement avec nos clients et nos fournisseurs pour travailler en totale transparence avec eux.

II | 4 Transactions avec les parties liées

Aucune nouvelle convention règlementée n'a été conclue.

III. COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2022

BIO-UV GROUP SA

Comptes consolidés

30 juin 2022



Table des matières

1	Etats financiers consolidés	14
1.1	Bilan consolidé	14
1.2	Compte de résultat consolidé.....	15
1.3	Tableau de flux de trésorerie	16
2	Principes et modalités de consolidation	16
2.1	Préambule	16
2.2	Référentiel comptable	16
2.3	Modalités de consolidation	17
2.3.1	Méthodes de consolidation.....	17
2.3.2	Traitement des écarts de première consolidation et des écarts d'acquisition	17
2.3.2.1	Principes.....	17
2.3.2.2	Méthode de conversion utilisée	17
a.	Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers.....	17
b.	Transactions et soldes	18
c.	Conversion des comptes des filiales en devises	18
2.4	Méthodes et règles d'évaluation.....	18
2.4.1	Immobilisations.....	18
2.4.1.1	Modes et méthodes d'évaluation appliqués	18
2.4.1.1.1	<i>Immobilisations incorporelles</i>	18
2.4.1.1.2	<i>Immobilisations corporelles</i>	19
2.4.1.1.3	<i>Contrats de location financement</i>	19
2.4.1.2	Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements	20
2.4.2	Stocks	20
2.4.2.1	Evaluation des stocks	20
2.4.2.2	Dépréciation des stocks	20
2.4.3	Créances	21
2.4.3.1	Evaluation des créances	21
2.4.3.2	Dépréciation des créances	21
2.4.4	Valeurs mobilières de placement.....	21
2.4.5	Avances conditionnées.....	21
2.4.6	Subventions d'investissement.....	21
2.4.7	Provision pour engagement de départ à la retraite (méthode préférentielle)	21

2.4.8	Impôts différés	22
2.4.9	Crédit d'impôt recherche	22
2.4.10	Charges et produits exceptionnels.....	22
2.4.11	Trésorerie	23
2.4.12	Opérations en devises étrangères.....	23
2.4.13	Prise en compte des risques climatiques	23
2.5	Informations diverses.....	23
2.5.1	Résultat par action	23
2.5.1.1	Résultat par action	23
2.5.1.2	Résultat dilué par action	23
2.5.2	Honoraires des commissaires aux comptes.....	24
2.5.3	Montant des rémunérations	24
2.6	Faits marquants.....	24
3	Périmètre de consolidation.....	25
3.1	Périmètre de consolidation.....	25
3.2	Variations du périmètre et des % d'intérêt.....	26
4	Analyses des postes du bilan et du compte de résultat	27
4.1	Bilan consolidé	27
4.1.1	Actif immobilisé	27
4.1.1.1	Ecarts d'acquisition	29
4.1.1.2	Immobilisations incorporelles.....	29
4.1.1.3	Immobilisations corporelles	29
4.1.1.4	Immobilisations financières	29
4.1.2	Autres postes d'actif.....	30
4.1.2.1	Stocks	30
4.1.2.2	Créances	30
4.1.2.3	Impôts différés :	31
4.1.2.4	Titres de placement et disponibilités.....	31
4.1.2.5	Comptes de régularisation	31
4.1.3	Capitaux propres part du groupe et intérêts minoritaires.....	32
4.1.4	Autres postes du passif.....	32
4.1.4.1	Avances conditionnées.....	32
4.1.4.2	Provisions pour risques et charges	32
4.1.4.3	Emprunts et dettes assimilées	33
4.1.4.4	Fournisseurs et autres dettes.....	33

4.2 Postes du compte de résultat consolidé.....	34
4.2.1 Produits d'exploitation.....	34
4.2.2 Charges d'exploitation.....	35
4.2.3 Résultat financier.....	36
4.2.4 Résultat exceptionnel.....	36
4.2.5 Impôt sur le résultat.....	37
5 Autres informations.....	37
5.1 Information sectorielle.....	37
5.1.1 Documentation et explications sur les différents secteurs d'activité.....	37
5.1.2 Décomposition des principales données financières par secteur d'activité :.....	38
Ventilation du chiffre d'affaires :	38
5.2 Engagements hors bilan.....	38
5.2.1 Engagements hors bilan reçus.....	38
5.2.2 Engagements hors bilan reçus.....	38
5.2.3 Engagements hors bilan accordés.....	38
5.3 Evènements postérieurs à la clôture	39

1 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.1 BILAN CONSOLIDE

Les comptes consolidés clos au 30 juin 2022 présentent un total Actif - Passif de 80 518 949 €, et un résultat bénéficiaire part du groupe de 2 311 546 €.

Actif en EUR	Montants Bruts	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2022	Net 31/12/2021	Net 30/06/2021
Ecart d'acquisition	31 167 945		31 167 945	28 617 715	9 158 191
Capital souscrit non appelé	-				
Immobilisations incorporelles	18 539 558	9 905 311	8 634 247	9 253 397	9 287 510
Immobilisations corporelles	5 863 677	2 955 937	2 907 740	2 879 359	2 786 557
Immobilisations financières	5 278 810		5 278 810	5 352 838	237 095
Participations par mise en équivalence	-				
Actif immobilisé	29 682 045	12 861 248	16 820 797	17 485 594	12 311 162
Stocks et en-cours	20 294 800	487 931	19 806 869	14 800 319	10 402 794
Créances clients et comptes rattachés	6 018 424	88 112	5 930 312	5 173 370	3 864 479
Actifs d'impôts différés	1 668 090		1 668 090	1 799 657	1 622 979
Autres créances	2 582 085	141 206	2 440 879	2 448 843	1 358 561
Valeurs mobilières de placement	392		392	361 074	
Actions propres					109 504
Disponibilités	2 279 769		2 279 769	10 213 315	11 298 113
Actif circulant	32 843 560	717 249	32 126 311	34 796 578	28 656 430
Comptes de régularisation	403 896		403 896	223 467	516 685
	-				
Total Actif	94 097 446	13 578 497	80 518 949	81 123 354	50 642 468
Passif en EUR			30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Capital social ou individuel			10 346 993	10 346 993	10 346 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport			16 470 368	18 484 040	18 484 040
Ecart de réévaluation					
Réserves			4 204 001	2 024 195	2 000 250
Résultat Groupe			2 311 546	689 376	588 263
Subvention investissement			138 374	174 374	210 374
Provisions réglementées					-
Titres en auto-contrôle			- 1 298 934	- 1 055 382	- 1 026 850
Capitaux propres - Part du groupe			32 172 348	30 663 596	30 603 070
Part Hors Groupe - Réserves					
Part Hors Groupe - Résultat					
Fonds non remboursables et assimilés					
Provisions pour risques et charges			414 870	614 142	347 998
Emprunts et dettes financières			28 844 702	30 737 491	12 473 141
Avances remboursables			112 500	135 000	202 500
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			1 747 885	1 143 609	614 726
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			8 306 917	5 407 178	4 225 009
Dettes fiscales et sociales			3 291 755	2 731 386	1 897 570
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			1 116	1 116	1 116
Autres dettes			5 165 077	9 451 343	59 063
Dettes			47 469 952	49 607 123	19 473 125
Comptes de régularisation			461 779	238 493	218 275
Total Passif			80 518 949	81 123 354	50 642 468

1.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En EUR	30/06/2022 6mois	30/06/2021 6 mois	31/12/2021 12 mois
Chiffre d'affaires	27 957 827	16 134 714	33 462 062
Production stockée et immobilisée	2 866 934	1 028 101	1 815 350
Subventions d'exploitation	36 362	33 233	57 271
Reprises sur provisions et transferts de charges	102 146	25 219	57 830
Autres produits	36 326	7 110	14 986
Autres Produits d'exploitation	3 041 768	1 093 663	1 945 437
Achats et variations de stocks	13 830 422	7 702 256	14 577 348
Autres achats et charges externes	7 270 638	3 514 751	8 837 364
Impôts et taxes	266 265	181 586	345 649
Charges de personnel	4 658 290	3 698 398	7 671 497
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 263 865	1 064 370	2 352 247
Dotations aux provisions pour risques et charges		65 649	29 744
Autres provisions et charges d'exploitation	344 273	278 571	596 015
Charges d'exploitation	27 633 753	16 505 581	34 409 864
Résultat d'exploitation	3 365 842	722 796	997 635
Produits financiers	65 931	85 736	227 471
Charges financières	418 850	217 339	488 379
Résultat financier	-352 919	-131 603	-260 908
Résultat courant avant impôt	3 012 923	591 193	736 727
Produits exceptionnels	935 752	2 374 977	3 617 701
Charges exceptionnelles	938 340	2 308 057	3 723 101
Résultat exceptionnel	-2 588	66 920	-105 400
Impôt sur le résultat	698 787	69 868	-58 049
Résultat des sociétés intégrées	2 311 546	588 263	689 376
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions			
Résultat d'ensemble consolidé	2 311 546	588 263	689 376
Résultat groupe	2 311 546	588 263	689 376
Résultat hors-groupe			
Résultat par action	0,223	0,057	0,067

1.3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En EUR	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat net consolidé	2 311 546	588 263	689 376
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	1 284 234	1 363 103	2 975 617
Variation des impôts différés	131 567	158 299	18 380
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	3 727 347	2 109 665	3 646 613
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 1 821 982	- 356 423	- 348 400
Flux net de trésorerie généré par l'activité	1 905 365	1 753 242	3 298 213
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations	- 727 438	- 1 322 808	- 2 726 520
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	119 385	8 442	74 715
Variation de l'écart d'acquisition			
Incidence des variations de périmètres	- 6 887 000	-	- 18 043 429
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 7 495 053	- 1 314 366	- 20 695 234
Rachat et revente d'actions propres	- 243 552	- 512 742	- 541 272
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 505 244		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		-	
Emissions d'emprunts		35 726	18 049 219
Remboursements d'emprunts et fonds non remboursables et assimilés	- 1 937 234	- 980 153	- 1 973 880
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 2 686 030	- 1 457 169	15 534 067
Incidence des variations de cours des devises			
Variations de trésorerie (A)	- 8 316 173	- 901 766	- 1 729 621
Trésorerie d'ouverture (B)	10 571 160	12 300 783	12 300 783
Trésorerie de clôture (C)	2 254 989	11 399 017	10 571 162
Incidence des variations de cours des devises	-40 455	116 527	133 333

2 PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 PREAMBULE

Cette annexe est établie en euros.

Les comptes semestriels clos au 30 juin 2022 ont une durée de 6 mois contre 12 mois pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 et 6 mois pour les comptes semestriels au 30 juin 2021.

Date de clôture des comptes consolidés :

Les comptes consolidés semestriels sont établis au 30 juin, date de clôture de la société Tête de Groupe BIO-UV Group SA. La société Tête de Groupe BIO-UV Group SA a été créée le 14 octobre 2010.

2.2 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de BIO-UV Group sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

2.3 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.3.1 METHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles BIO-UV Group dispose directement ou indirectement du contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles est exercée une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cas de contrôle conjoint, les sociétés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Aucune société n'est consolidée par mises en équivalence ou par intégration proportionnelle en juin 2022.

2.3.2 TRAITEMENT DES ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION ET DES ECARTS D'ACQUISITION

2.3.2.1 PRINCIPES

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation à leur juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Lors de la constitution du Groupe, les fonds commerciaux inscrits dans les comptes individuels des sociétés consolidées ont été annulés. La valeur attribuée aux fonds, qu'ils aient été ou non identifiés dans les comptes sociaux, a ensuite été constatée dans les comptes consolidés en tant qu'écart d'acquisition, ou de première consolidation, de ces sociétés.

Les actifs et passifs repris ont été comptabilisés à la juste valeur.

Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés en provision pour risque, et sont repris dans le résultat en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Il n'existe aucun écart d'acquisition négatif au 30 juin 2022.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et un test de dépréciation reposant sur l'appréciation de la valeur d'usage correspondant à l'estimation des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa sortie est réalisé à la clôture de chaque exercice.

Le premier semestre 2022 n'a donné lieu à aucun indicateur de perte de valeur. Les tests d'impairment n'ont pas été mis à jour et aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes au 30 juin 2022.

2.3.2.2 METHODE DE CONVERSION UTILISEE

Le Groupe détient deux filiales étrangères, BIO-UV ASIA et TRIOGEN HOLDINGS LIMITED, détenant 100% des titres de la société TRIOGEN qui ont été intégrées au périmètre consolidé.

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique de base dans lequel l'entité opère et génère l'essentiel de ses cash-flows (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

b. Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat.

c. Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions) ;
- et toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

2.4 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.4.1 IMMOBILISATIONS

2.4.1.1 MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES

2.4.1.1.1 *IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- Les licences et logiciels informatiques faisant l'objet d'amortissement,
- Le logiciel, ainsi que les frais engagés pour son adaptation, et la licence d'exploitation du site internet.
- Les frais de développement.

La Société a opté pour la méthode préférentielle de comptabilisation des frais de développement à l'actif. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants sont satisfaits :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- l'intention de la Société d'achever le projet de développement et d'utiliser l'immobilisation incorporelle ou de la vendre,
- la capacité à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- la démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le projet de développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et,
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sont activables les coûts qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation, qui incluent :

- les coûts des services utilisés ou consommés pour générer l'immobilisation incorporelle ;
- les salaires et charges du personnel engagé pour générer l'actif.

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies notamment lorsque la Société dispose d'une assurance raisonnable de la prochaine commercialisation d'un produit à l'issue des tests de validation.

2.4.1.1.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

2.4.1.1.3 CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de location financement sont analysés comme des achats à crédit lorsqu'au regard des loyers payés annuellement sur la durée du contrat, de la valeur du bien et du montant de l'option, il existe une forte probabilité que l'option sera exercée à la fin du contrat.

Les biens concernés sont comptabilisés à l'actif avec en contrepartie une dette financière et au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

La valeur d'entrée des biens pris en crédit-bail correspond à la juste valeur du bien loué à la date de signature du contrat. En contrepartie une dette financière étalée sur la durée du contrat est constatée au passif.

2.4.1.2 METHODES UTILISEES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS

Les durées d'amortissements sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Eléments	Méthode amortissement	Durée amortissement en années
Ecart d'acquisition	NA	
ECARTS D'ACQUISITION		
Frais de recherche et développement	Linéaire	5 à 6
Concessions, brevets et droits similaires	Linéaire	1 à 5
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 5
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Terrains	NA	
Terrains en crédit bail	NA	
Constructions	Linéaire	Gros Œuvre 30 Façade et étanchéité 25 Installations Générales et Techniques 20
Constructions en crédit bail	Linéaire	Agencement 10
Installations techniques, matériel, outillage	Linéaire	2 à 10
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		

L'amortissement des frais de recherche et développement débute lorsque la Société commence à consommer les avantages économiques associés, c'est-à-dire, lorsque les innovations attachées à ces frais de développement commencent à être commercialisées.

2.4.2 STOCKS

2.4.2.1 EVALUATION DES STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des matières, marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les éventuels produits fabriqués ou en cours de fabrication ou de travaux sont valorisés au coût de revient.

2.4.2.2 DEPRECIATION DES STOCKS

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

La valeur actuelle, correspondant à la valeur probable de cession, est déterminée par application à la valeur brute des stocks d'un taux de dépréciation, variable selon la nature et l'ancienneté des produits.

2.4.3 CREANCES

2.4.3.1 EVALUATION DES CREANCES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4.3.2 DEPRECIATION DES CREANCES

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

La dépréciation est déterminée individuellement en fonction des éléments connus à la date d'arrêté des comptes.

2.4.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

2.4.5 AVANCES CONDITIONNEES

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Fonds non remboursables et assimilés ».

2.4.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le choix fait dans les comptes individuels, d'inscrire les subventions d'investissements en capitaux propres, est conservé dans les états financiers consolidés.

Conformément au Règlement de l'ANC 2020-01, les subventions sont étalées en résultat, au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont contribuées à financer.

2.4.7 PROVISION POUR ENGAGEMENT DE DEPART A LA RETRAITE (METHODE PREFERENTIELLE)

Les indemnités de fin de carrière sont constatées dans les comptes consolidés pour l'ensemble des sociétés. Le seul engagement de retraite supporté par l'entreprise est constitué par les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés et il est comptabilisé en résultat en « Dotations aux amortissements et provisions ». L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement en compte de résultat.

L'engagement de retraite est évalué selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié (ancienneté qu'il aura le jour de son départ) et sur des hypothèses actuarielles :

- Augmentation annuelle des salaires,
- Probabilité de départ (démission, licenciement) du salarié avant l'âge de la retraite,
- Probabilité de mortalité du salarié avant l'âge de la retraite, - Taux d'actualisation.

Paramètres utilisés :

- Age de la retraite : 67 ans
- Hypothèse d'actualisation : 3.22 % (Taux iBoxx Corporate AA10+ zone euro)
- Taux de revalorisation annuel des salaires : 2 %
- Table de mortalité : table de mortalité 2018 publiée par l'INSEE
- Taux de charges sociales : taux réel des charges supportées par les sociétés

2.4.8 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont calculés conformément à l'approche bilancielle du règlement de l'ANC 2020-01.

Le montant de la créance ou de la dette d'impôts à la clôture de l'exercice est corrigé des impôts différés, calculés selon la méthode du report variable sur les retraitements pratiqués en consolidation ainsi que sur les différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal. L'excédent des impôts différés actif, y compris ceux se rapportant aux déficits reportables, sur les impôts différés passifs, déterminés par entité fiscale, est constaté dès lors que la probabilité de sa réalisation est établie.

Les taux d'impôt utilisés pour chaque entité sont les suivants :

Sociétés	N+1	N+2 et suivants
BIO-UV Group	25,0%	25%
CORELEC	25,0%	25%
TRIOGEN	19%	19%
BIO-UV ASIA	(1)	(1)

(1) - Aucune activation d'impôt différé n'a été pris en compte sur cette structu

2.4.9 CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Le crédit d'impôt recherche est présenté dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».

2.4.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du PCG. Le résultat courant est constitué par tous les produits et charges d'exploitation et financier. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante et en principalement les cessions sur le contrat de liquidité.

2.4.11 TRESORERIE

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie est définie comme l'ensemble des liquidités du groupe en comptes courants bancaires, caisses et valeurs mobilières de placement, sous déduction des concours bancaires à court terme.

2.4.12 OPERATIONS EN DEVISES ETRANGERES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La contrepartie étant constatée en résultat financier.

2.4.13 PRISE EN COMPTE DES RISQUES CLIMATIQUES

Le groupe essaie de prendre en compte au mieux les risques climatiques dans l'hypothèse de clôture. Cependant du fait de la nature de son activité l'exposition actuelle du groupe aux conséquences du changement climatique s'avère limitée et participe de façon positive à la désinfection des eaux sans chimie.

L'activité du groupe ne génère pas de façon significative et directe de pollution de l'eau ou de l'air et n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité de la planète.

Les impacts environnementaux liés à l'activité du groupe résultent principalement de la consommation d'électricité, des achats et des déplacements de ses employés.

Par conséquent, les impacts du changement climatique à court terme sur les états financiers ne sont pas significatifs.

2.5 INFORMATIONS DIVERSES

2.5.1 RESULTAT PAR ACTION

2.5.1.1 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

Sur la base d'un résultat net part du groupe de 2 311 546 € et d'un nombre de titres de 10 346 993, il ressort un résultat par actions de 0.223 € au 30 juin 2022.

2.5.1.2 RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe augmenté des économies des frais financiers réalisées (nettes d'impôt) en cas de conversion des instruments dilutifs (par hypothèse considérée intervenue au 1er janvier de l'exercice clos), par le nombre total d'actions, y compris celles qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions.

Résultat dilué par action au 30 juin 2022 :

Aux actions prises en compte pour le calcul du résultat par action, ont été ajoutées les options de conversion des emprunts obligataires convertibles en actions donnant droit à l'émission de 315 790 nouvelles actions.

Le résultat au 30 juin 2022 dilué par action s'établit à 0.217 € (bénéfice).

Résultat dilué par action au 30 juin 2021 :

Le résultat au 30 juin 2021 dilué par action s'établit à 0.055 € (bénéfice).

Résultat dilué par action au 31 décembre 2021 :

Le résultat au 31 décembre 2021 dilué par action s'établit à 0.074 € (bénéfice).

2.5.2 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au cours du premier semestre 2022, le montant des honoraires relatifs aux missions de contrôle légal des comptes sociaux des sociétés intégrées s'élèvent à 38 milliers d'euros pour PwC Audit et 18 milliers d'euros pour le cabinet AAM.

Les comptes clos au 30 juin 2022 ont fait l'objet d'un rapport d'examen limité de la part du collège des Commissaires aux comptes.

2.5.3 MONTANT DES REMUNERATIONS

Les membres du Conseil d'administration reçoivent, à raison de leur fonction, des jetons de présence.

Les rémunérations allouées au PDG et aux directeurs généraux par le conseil d'administration, au 30 juin 2022 et à raison de leur fonction, se sont élevées à 259 k€ contre 142 k€ au 30 juin 2021.

2.6 FAITS MARQUANTS

Les difficultés d'approvisionnement se sont renforcées sur le deuxième trimestre, notamment sur les cartes électroniques, nous obligeant à trouver des alternatives impactant fortement nos prix d'achats et donc nos prix de revient sur l'activité Maritime.

Le prix convenu pour 100 % des parts de CORELEC a été finalement de 26,8 M€, et a été complètement réglé début juillet 2022, conformément à l'agenda initial du contrat de rachat signé en octobre 2021. L'écart d'acquisition des titres de Corelec est de 22 009 754 euros au 30/06/2022 contre 19 459 524 euros au 31/12/2021.

Pour ce qui concerne le litige avec la société Neptune Benson : le 27 novembre 2018, la Société a fait l'objet d'une assignation en justice devant le Tribunal de première instance du comté d'Allegheny dans l'état de Pennsylvanie aux Etats-Unis (le "Tribunal"), sur le fondement du contrat de cession aux termes duquel la société Neptune Benson, filiale d'Evoqua, a acquis auprès de BIO-UV Group 100% des titres de Delta Ultraviolet Corporation. BIO-UV Group a formellement contesté les demandes formulées dans cette assignation par voie de conclusions déposées devant le Tribunal le 12 mars 2019. Depuis, Monsieur Benoît Gillmann a été formellement interrogé en

dehors de tout tribunal par les avocats de Neptune Benson, à New York, le vendredi 28 février 2020 ("deposed" au sens américain du terme). Une audience sollicitée par Neptune Benson, initialement fixée devant le Tribunal de première instance du comté d'Alleghany, Pennsylvanie, au 6 avril 2020, a été reportée à début mai 2020, en raison de la pandémie de COVID-19. Un jugement a été rendu en faveur des parties adverses le 8 mai 2020 faisant droit aux demandes de NEPTUNE BENSON sans toutefois préciser les demandes chiffrées. BIO-UV Group a fait appel de ce dernier le 8 septembre 2020. L'audience d'appel s'est tenue le 26 janvier 2021 et le jugement rendu le 13 mai 2021 a confirmé le jugement en première instance. Les parties continuent d'échanger par le truchement de leurs conseillers juridiques.

3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Périmètre au 30 juin 2022 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 30 juin 2021 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

Périmètre au 31 décembre 2021 :

Sociétés	% Contrôle	% Intérêt	% Intégration	Méthode consolidation
BIO-UV Group	100%	100%	100%	Mère
TRIOGEN	100%	100%	100%	Intégration Globale
CORELEC	100%	100%	100%	Intégration Globale
BIO-UV ASIA	100%	100%	100%	Intégration Globale

Siège social : 850 avenue Louis Médard, 34400 LUNEL.

La société TRIOGEN HOLDING, détenue à 100% par BIO-UV Group, ayant eu peu d'activité sur l'exercice, elle n'a pas été intégrée dans les comptes consolidés au 30 juin 2022. L'impact sur le résultat de l'intégration de cette filiale aurait été de 0 milliers d'euros et sur le bilan une hausse de la trésorerie de 37 milliers d'euros avec en contrepartie une diminution de l'écart d'acquisition du même montant.

3.2 VARIATIONS DU PERIMETRE ET DES % D'INTERET

Aucune variation de périmètre n'a eu lieu sur la période.

4 ANALYSES DES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 BILAN CONSOLIDE

4.1.1 ACTIF IMMOBILISE

Décomposition des valeurs brutes :

En EUR	31/12/2021	Acquisitions	Activation d'immobilisations	Cession	Variation de périmètre	30/06/2022
Ecart d'acquisition	28 617 715				2 550 230	31 167 945
ECARTS D'ACQUISITION	28 617 715	-	-	-	2 550 230	31 167 945
Frais d'établissement	-					-
Frais de recherche et développement	14 882 470	268 408	1 940 297			17 091 175
Concessions, brevets et droits similaires	300 317	276				300 593
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	150 387	-				150 387
Immobilisations incorporelles en cours	2 735 430	237 386	-	1 940 297	35 116	997 403
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 068 604	506 070	-	35 116	-	18 539 558
Terrains	392 257	-				392 257
Constructions	3 343 122	5 370				3 348 492
Installations techniques, matériel, outillage	933 583	83 681				1 017 264
Autres immobilisations corporelles	966 576	61 245				1 027 821
Immobilisations en cours	17 010	60 833				77 843
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 652 548	211 129	-	-	-	5 863 677
Titres de participations	-					
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence						
Autres titres immobilisés	162					162
Prêts	2 050			1 829		221
Autres immobilisations financières	5 350 627	10 240		82 440		5 278 427
Créances rattachées à des participations						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 352 839	10 240	-	84 269	-	5 278 810
TOTAL GENERAL	57 691 706	727 439	-	119 385	2 550 230	60 849 990

Décomposition des amortissements et dépréciations :

En EUR	31/12/2021	Reprises / Sorties	Dotations	Variation Périmètre	30/06/2022
Ecart d'acquisition					
ECARTS D'ACQUISITION	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	8 520 951		1 064 034		9 584 985
Concessions, brevets et droits similaires	218 855		21 057		239 912
Autres immobilisations incorporelles	75 401		5 013		80 414
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 815 207	-	1 090 104	-	9 905 311
Terrains	9 715		3 891		13 606
Constructions	1 333 716		85 598		1 419 314
Installations techniques, matériel, outillage	701 516		39 092		740 608
Autres immobilisations corporelles	728 242		54 167		782 409
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 773 189	-	182 748	-	2 955 937
Titres de participations					
Actifs nets en cours de cession					
Participations par mises en équivalence					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	-				-
Créances rattachées à des participations					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	11 588 396	-	1 272 852	-	12 861 248

Immobilisations nettes :

En EUR	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2022	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 31/12/2021	Montant Brut	Amort. Et Dépréciations	Net 30/06/2021
Ecart d'acquisition	31 167 945		31 167 945	28 617 715		28 617 715	9 158 191		9 158 191
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Frais de recherche et développement	17 091 175	9 584 985	7 506 190	14 882 470	8 520 951	6 361 519	14 473 870	7 432 012	7 041 858
Concessions, brevets, droits similaires	300 593	239 912	60 681	300 317	218 855	81 462	234 507	167 734	66 773
Autres immobilisations incorporelles	150 387	80 414	69 973	150 387	75 401	74 986	150 387	70 388	79 999
Immobilisations incorporelles en cours	997 403		997 403	2 735 430		2 735 430	2 098 880		2 098 880
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	392 257	13 606	378 651	392 257	9 715	382 542	366 251	5 825	360 426
Constructions	3 348 492	1 419 314	1 929 178	3 343 122	1 333 716	2 009 406	3 308 505	1 231 616	2 076 889
Installations techniques, matériel, outillage	1 153 233	861 146	292 087	1 069 552	817 219	252 333	583 181	444 715	138 466
Autres immobilisations corporelles	891 852	661 871	229 981	830 607	612 539	218 068	844 428	633 652	210 776
Avances et acomptes	77 843		77 843	17 010		17 010			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES									
Titres de participations				-		-			
Créances rattachées à des participations				-		-	1		1
Autres titres immobilisés	162		162	162		162			
Prêts	221		221	2 050		2 050	51 005		51 005
Autres immobilisations financières	5 278 427		5 278 427	5 350 627		5 350 627	186 089		186 089
Total	60 849 990	12 861 248	47 988 742	57 691 706	11 588 396	46 103 310	31 455 295	9 985 942	21 469 353

4.1.1.1 ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition figurant dans les comptes consolidés au 30 juin 2022 pour 31 167 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société BIO-UV réalisée en 2010 pour 2 737 milliers d'euros, 6 421 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société TRIOGEN en 2019 et 22 009 milliers d'euros porte sur l'acquisition de la société Corelec en 2021.

Les écarts d'acquisitions sont rattachés à l'activité terrestre du groupe, à ce titre ils ne sont pas amortissables et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

4.1.1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les mouvements sur les immobilisations proviennent essentiellement des mouvements sur les frais de développement activés sur la période.

L'augmentation est principalement liée (0,5 ME) à des travaux de développement sur une nouvelle gamme Triogen destinée au marché industriel.

Les autres immobilisations incorporelles pour 151 milliers d'euros correspondent aux droits et taxes liées à la construction des locaux du groupe.

4.1.1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les postes terrains et constructions correspondent essentiellement au retraitement du crédit-bail signé en 2013 pour la construction du nouveau siège social du groupe. Le contrat a débuté en date du 4 juillet 2013 pour une durée de 15 ans.

4.1.1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La garantie liée à l'achat de la société Corelec s'élève à 5 millions d'euros.

4.1.2 AUTRES POSTES D'ACTIF

4.1.2.1 STOCKS

Stocks et en-cours en EUR	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Matières premières, approvisionnements	12 702 892	9 996 751	7 999 760
En-cours de production de biens	1 296 062	509 962	630 104
En-cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis	5 603 483	4 133 461	1 668 049
Marchandises	204 432	160 145	104 881
Total	19 806 869	14 800 319	10 402 794

Les stocks de matières premières sont constitués de produits liés aux éléments électriques, de plaques et de cellules d'électrolyses, d'acier 316 L, pompes Grundfos, filtres en cuproaluminium, tubes quartz, lampes UV, emballages, appareils et pièces détachées DELTA-UV, à toutes pièces détachées nécessaires tant à la production qu'au négoce après-vente.

Les stocks de produits finis comprennent les appareils de traitement de l'eau par ultraviolets et Ozone pour tout type d'application, les plateformes de montage BIOSEA, ainsi que les pompes à chaleur chez CORELEC.

Les produits en-cours sont constitués des éléments en cours d'assemblages.

4.1.2.2 CREANCES

Créances en EUR	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Créances clients et comptes rattachés	5 930 312	5 173 370	3 600 743
Autres créances	2 194 353	1 752 353	1 345 647
Avances et acomptes versés sur commandes	246 406	678 949	263 736
Total	8 371 071	7 604 672	5 210 126

La société n'a réalisé aucune opération de cessions à titre d'escomptes au 30 juin 2022.

Les créances clients sont à échéances à moins d'un an.

Les autres créances se décomposent comme suit :

Autres créances en EUR	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Créances fiscales et sociales	1 978 615	1 718 618	1 312 733
Autres créances	215 738	33 735	32 914
Total	2 194 353	1 752 353	1 345 647

Les créances fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2022 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 291 milliers d'euros.
- Créances de TVA pour 1 633 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 54 milliers d'euros ;

Les créances fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2021 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 368 milliers d'euros au titre du CIR ;
- Créances de TVA pour 1 345 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 5 milliers au titre d'IJSS à recevoir ;

Les créances fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2021 les éléments suivants :

- Créances d'impôts pour 198 milliers d'euros au titre du CIR 2020;
- Créances de TVA pour 1 016 milliers d'euros ;
- Créances sociales pour 7 milliers d'euros ;
- Produit à recevoir de 90 milliers au titre du CIR du premier semestre 2021 ;

4.1.2.3 IMPOTS DIFFERES :

Les actifs d'impôts différés sont constitués essentiellement de l'activation de déficits sociaux reportables. Les déficits fiscaux activés au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021 s'établissaient à 1 609 milliers d'euros et 1 637 milliers d'euros contre 1 511 milliers d'euros au 30 juin 2021.

Actifs d'impôts différés en EUR	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Activation des déficits reportables	1 609 029	1 637 044	1 511 507
IDA sur indemnité de départ à la retraite	59 711	68 898	77 874
IDA sur frais acquisition TRIOGEN et Corelec	217 117	252 330	137 384
Autres ID	- 217 767	- 158 616	- 103 786
Total	1 668 090	1 799 656	1 622 979

4.1.2.4 TITRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Trésorerie et équivalents en EUR	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Valeurs mobilières de placement	392	361 074	
Disponibilités - Actions propres		109 504	
Disponibilités et compte de dépôt à terme	2 279 769	10 103 811	11 298 113
Total	2 280 161	10 574 389	11 298 113

4.1.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance.

4.1.3 CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Titres autocontrôle	Subvention investissement	Total part groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres 31 12 20220	10 346 993	18 484 040	1 296 824	583 947	-514 110		30 197 697	
Résultat N				689 376			689 376	
Affectation résultat			583 947	-583 947				
Titres en autocontrôle					-541 272		-541 272	
Variation des écarts de conversion			133 333				133 333	
Autres variations			10 091				10 091	
Subventions investissements						174 374	174 374	
Capitaux propres 31 12 2021	10 346 993	18 484 040	2 024 195	689 376	-1 055 382	174 374	30 663 596	
Résultat N				2 311 546			2 311 546	
Affectation résultat			689 376	-689 376				
Titres en autocontrôle					-243 552		-243 552	
Variation des écarts de conversion			-40 455				-40 455	
Dividende		-505 244					-505 244	
Autres variations		-1 508 426	1 530 883				22 457	
Subvention investissement						-36 000	-36 000	
Capitaux propres 30 06 2022	10 346 993	16 470 370	4 203 999	2 311 546	-1 298 934	138 374	32 172 348	

Le capital de la Société s'élève à 10 346 993 €. Il est constitué de 10 346 993 actions de 1 €. Au 30/06/2022, le nombre d'actions auto-détenues est de 249 999 actions pour une valorisation dans les comptes de 1 298 934 euros.

4.1.4 AUTRES POSTES DU PASSIF

4.1.4.1 AVANCES CONDITIONNEES

Les avances conditionnées ne donnent lieu au paiement d'aucun intérêt.

4.1.4.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour charges comprennent la provision pour indemnité de départ à la retraite pour 270 milliers d'euros et 21 milliers d'euro au titre de l'attribution d'actions gratuites. Les modalités de calcul ont été explicitées en note 2.4.7. « Provision pour engagement de départ à la retraite (méthode préférentielle) ».

Provisions pour risques et charges en EUR	31/12/2021	Dotations	Reprises	30/06/2022
Provision pour indemnité de départ à la retraite	320 703		- 50 127	270 576
Provision pour attribution d'actions gratuites	165 960	20 902	- 165 960	20 902
Provision pour risque de change	17 421		- 17 421	
Provision pour garantie client	110 058	13 334		123 392
Total	614 142	34 236	- 233 508	414 870

4.1.4.3 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Dettes financières en EUR	31/12/2021	Augmentation	Diminution	30/06/2022
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003		-	1 500 003
Autres emprunts obligataires	5 000 000			5 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 230 854		- 1 799 150	20 431 704
Concours bancaires courants	3 227	21 945		25 172
Emprunts en crédit-bail	2 003 407		- 115 584	1 887 823
Emprunts et dettes financières divers				
Total	30 737 491	21 945	- 1 914 734	28 844 702

L'emprunt obligataire convertible figurant au bilan pour un montant de 1 500 milliers représente un nombre d'obligations convertibles de 315 790. Elles pourront être converties avant le 12 septembre 2024 au prix de conversion de 4.75 euros. En cas de non conversion, la prime qui sera capitalisée est égale à un taux d'intérêt complémentaire de 4% par an.

Les dettes financières au 30 juin 2022 d'un montant total de 28 844 702 €, peuvent être ventilées comme suit :

Dettes financières en EUR	30/06/2022	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	1 500 003	-	1 500 003	
Autres emprunts obligataires	5 000 000		5 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 431 704	4 803 300	14 910 072	718 332
Concours bancaires courants	25 172	25 172		
Emprunts en crédit-bail	1 887 823	263 525	1 042 416	581 882
Emprunts et dettes financières divers	-			
Total	28 844 702	5 091 997	22 452 491	1 300 214

Les emprunts sont tous des emprunts en euros à taux fixe et ne font pas l'objet d'une couverture.

4.1.4.4 FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

La décomposition des dettes fournisseurs et des autres dettes est la suivante :

Fournisseurs et autres dettes en EUR	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 747 885	1 143 609	614 726
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 306 917	5 407 178	4 225 009
Dettes fiscales et sociales	3 291 755	2 731 384	1 897 570
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 116	1 116	1 116
Autres dettes	5 159 847	9 419 932	59 063
Ecart de conversion passif	5 230	31 411	
Produits constatés d'avance	461 779	238 493	218 275

Les dettes fournisseurs sont à échéances à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2022 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 757 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 714 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 1 200 milliers d'euros ;
- Dettes IS : 158 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 461 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 31 décembre 2021 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 872 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 545 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 795 milliers d'euros ;
- Dettes fiscales pour 519 milliers d'euros ;

Les dettes fiscales et sociales comprennent au 30 juin 2021 les éléments suivants :

- Dettes sociales envers le personnel pour 486 milliers d'euros ;
- Dettes envers les organismes sociaux pour 374 milliers d'euros ;
- Dettes de TVA pour 623 milliers d'euros ;
- Autres dettes fiscales : 414 milliers d'euros ;

Les produits constatés d'avance correspondent aux ventes réalisées qui n'ont pas été réalisées à la clôture eu égard à l'incoterm.

4.2 POSTES DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.2.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

Le groupe conçoit, fabrique et commercialise des systèmes innovants de désinfection de l'eau par ultra-violet (UV).

Le fait générateur générant la constatation du chiffre d'affaires est le transfert de propriété qui est le départ usine pour les ventes sur la France. A l'export les incoterms le plus souvent utilisés sont EXW, DAP et FOB.

En EUR	30/06/2022 6 mois	30/06/2021 6 mois	31/12/2021 12 mois
Chiffre d'affaires	27 957 827	16 134 714	33 462 062
Production stockée et immobilisée	2 866 934	1 028 101	1 815 350
Subventions d'exploitation	36 362	33 233	57 271
Reprises sur provisions et transferts de charges	102 146	25 219	57 830
Autres produits	36 326	7 110	14 986
Autres Produits d'exploitation	3 041 768	1 093 663	1 945 437

Notons que la production immobilisée 2022 s'élève à 411 milliers d'euros (dont 242 milliers d'euros relatifs à la production immobilisée de TRIOGEN et 20 milliers d'euros pour Corelec) contre 380 milliers d'euros au 30 juin 2021 et 1 028 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Les reprises sur provisions s'élèvent à 67 milliers d'euros au 30 juin 2022 contre 0 milliers d'euros en au 30 juin 2021 et 5 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Chiffre d'affaires par origine :

En kEUR	30/06/2022 6 mois	30/06/2021 6 mois	31/12/2021 12 mois
France	14 031	4 534	11 146
Europe Hors France	9 590	8 272	13 416
Asie	1 226	1 722	3 742
Moyen-Orient	1 053	467	1 295
Amérique	1 428	621	2 526
Autre	629	519	1 337
Total Chiffre d'affaires	27 957	16 135	33 462

L'impact d'activité de CORELEC s'est principalement fait ressentir sur le marché français.

L'accroissement d'activité sur l'Europe est lié au développement de l'activité Maritime sur cette zone.

4.2.2 CHARGES D'EXPLOITATION

En EUR	30/06/2022 6 mois	30/06/2021 6 mois	31/12/2021 12 mois
Achats et variations de stocks	13 830 422	7 702 256	14 577 348
Autres achats et charges externes	7 270 638	3 514 751	8 837 364
Impôts et taxes	266 265	181 586	345 649
Charges de personnel	4 658 290	3 698 398	7 671 497
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 263 865	1 053 680	2 352 247
Dotations aux provisions pour risques et charges	253 695	65 649	29 744
Autres provisions et charges d'exploitation	90 578	289 261	596 015
Charges d'exploitation	27 633 753	16 505 581	34 409 864

Les dotations aux amortissements sur frais de développement s'élèvent à 1 064 milliers d'euros, contre 881 milliers d'euros au 30 juin 2021 et 1 970 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

L'effectif moyen annuel est le suivant :

Effectif moyen	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
BIO-UV Group	85	89	89
TRIOGEN	35	35	35
CORELEC	26		17
Total :	150	124	141

4.2.3 RESULTAT FINANCIER

En EUR	30/06/2022 6 mois	30/06/2021 6 mois	31/12/2021 12 mois
Produits financiers			
Produits financiers de participations	491	8 692	11 977
Autres intérêts et produits assimilés	17 665	12 632	26 967
Reprises sur provisions et transferts de charges	17 421	-	27 543
Différences positives de change	30 354	64 412	160 984
Produit nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total produits financiers	65 931	85 736	227 471
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		-	17 421
Intérêts et charges assimilées	331 241	160 978	364 277
Différences négatives de change	87 607	56 363	106 680
Ecart de conversion	2 -	2	1
Total charges financières	418 850	217 339	488 379
Résultat financier	- 352 919	- 131 603	- 260 908

Le résultat financier est constitué des charges financières et assimilées sur emprunts ainsi que des différences de change. Les différences de change concernent principalement des opérations hors exploitation, de fait elles restent classées en résultat financier et ne sont pas reclassées en exploitation.

4.2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

La distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel est faite selon les règles du Code de Commerce. Le résultat exceptionnel comprend toutes les sommes ne se rattachant pas à l'exploitation courante.

La décomposition du résultat exceptionnel est la suivante :

En EUR	30/06/2022 6 mois	30/06/2021 6 mois	31/12/2021 12 mois
Transferts de charges	155 350		
Quote part du subvention d'investissement	36 000	36 000	72 000
Produits cession d'éléments d'actis	743 580	2 326 798	3 533 522
Autres produits	822	12 179	12 179
Total produits exceptionnels	935 752	2 374 977	3 617 701
Charge exceptionnelle sur le litige Neptune		-	144 349
Charge exceptionnelle CIR et indemnité transactionnelle			151 064
Charge exceptionnelle sur climatisation			34 753
Indemnités de départ			
Valeur nette comptable des éléments cédés	776 442	2 183 174	3 392 725
Autres charges	161 898	124 883	203
Total charges exceptionnels	938 340	2 308 057	3 723 094
Résultat exceptionnel	- 2 588	66 920	- 105 393

4.2.5 IMPOT SUR LE RESULTAT

En EUR	30/06/2022 6 mois	30/06/2021 6 mois	31/12/2021 12 mois
Impôts dus sur les bénéfices	567 221	- 88 431	- 180 445
Impôts différés sur les bénéfices	131 566	158 299	122 396
Total :	698 787	69 868	- 58 049

Impôt sur le résultat en EUR	Avant IS	IS	Après IS
Résultat courant avant impôt	3 012 923	698 140	2 314 783
Résultat exceptionnel	- 2 588	647	- 3 235
Résultat Net	3 010 335	698 787	2 311 548

PREUVE D'IMPOT En EUR	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat consolidé après impôt	2 311 546	588 263	689 376
Résultat des sociétés mises en équivalence			
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	2 311 546	588 263	689 376
Impôt réel	698 787	69 868	-36049
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)			
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	3 010 333	658 131	653 327
IMPOT THEORIQUE GROUPE	752 583	174 405	173 132
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	-53 796	-104 537	-209 181

JUSTIFICATION DE L'ECART			
Ecarts sur bases imposées à taux différent			
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-80 653	-88 431	-224 861
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société			
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	-80 653	-88 431	-224 861

SOLDE ECART LIE AUX BASES FISCALES A JUSTIFIER			
Ecarts permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	9 545	2 488	14 835
Autres bases	-7 180	-1 608	4 569
Non activation des déficits de la filiales BIO-UV ASIA	444	630	13 113
Contribution additionnelle à l'IS	8 510		22 000
Ecart taux d'impôt sur filiale étrangère	15 538	-17 616	-38 837
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	26 857	-16 106	15 680

JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	-53 796	-104 537	-209 181
--	---------	----------	----------

Convention de signes : dans la partie relative à la justification des écarts les montants négatifs correspondent à des produits et les montants positifs à des charges.

Le produit d'impôt de 80 653 € correspond au crédit d'impôt recherche 2022. Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation s'établissait à 88 431 € au 30 juin 2021 et 224 861 € au 31 décembre 2021.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 INFORMATION SECTORIELLE

5.1.1 DOCUMENTATION ET EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE.

Le groupe adresse deux secteurs d'activités distincts dans la désinfection des eaux :

- Le traitement des eaux dites récréatives, municipales et industrielles, dit secteur terrestre. En 2000, le Groupe a lancé la gamme BIO-UV de traitement automatique sans chlore des piscines et spas privés permettant d'adresser le marché dit Récréatif (piscines et spas privées et collectifs). Entre 2002 et 2011, le Groupe a complété ses activités historiques par des gammes de produits permettant d'adresser le marché de la potabilisation, traitement des effluents, des eaux usées et des eaux de process, dit marché Municipal et Industriel.

- Le traitement des eaux de ballast ou activité « maritime », qui est un marché porté par des exigences réglementaires qui imposent depuis septembre 2017 aux bateaux neufs et pour les bateaux existants à compter de septembre 2019 de disposer d'un équipement de traitement de leurs eaux de ballast. Le Groupe a lancé en 2011 le développement d'un système de traitement des eaux de ballast (BIO-SEA) qui a abouti à l'obtention de la certification OMI en 2013 et à l'obtention de la certification US Coast-Guard (USCG) en juin 2018. BIOUV-group améliore constamment sa gamme et ses services pour mieux répondre aux évolutions du marché.

5.1.2 DECOMPOSITION DES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES PAR SECTEUR D'ACTIVITE :

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES :

Nature des activités		30/06/2022 6 mois		30/06/2021 6 mois		31/12/2021 12 mois	
		en KEUR	en %	en KEUR	en %	en KEUR	en %
Chiffre d'affaires	activité terrestre	18 500	66%	9 145	57%	19 586	59%
Chiffre d'affaires	activité maritime	9 458	34%	6 947	43%	13 830	41%
Chiffre d'affaires	Total	27 958	100%	16 092	100%	33 416	100%

5.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.2.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

Néant

Aucune transaction matérielle n'a été réalisée avec des entreprises non consolidées ou des parties liées.

5.2.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

Hypothèque consentie par un tiers à hauteur de 892 742 € à la clôture pour le leasing immobilier sur le bâtiment à usage commercial.

5.2.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN ACCORDES

- Engagements donnés auprès de la Banque CIC :
 - Caution marché étra. Gar. Exécution : 50 949 €
 - Goodwill pledge : 700 000 €
- Engagements donnés auprès de la HSBC :
 - Nantissement du fonds de commerce Bio UV : 1 000 000 €
- Engagements donnés auprès de la BNP :
 - Nantissement du fonds de commerce : 1 045 000 €

Les engagements donnés sont relatifs au nantissement du fonds de commerce / pari-passu et se décomposent comme suit :

Emprunt En KEUR	Date de départ du nantissement / pari passu	Montant de l'emprunt	Montant restant dû au poste de bilan au 30/06/2022	Montant restant dû au poste de bilan au 30/06/2021	Montant restant dû au poste de bilan au 31/12/2021
CIC Lyonnaise de Banque	avril-17	500	179	251	215
BNP Paribas	mai-17	300	107	150	129
Banque Populaire du Sud	mai-17	500	190	262	226
BNP Paribas	juin-18	200	58	99	79
HSBC	juin-18	200	65	105	85
CIC	juin-18	200	62	102	81
CRCA	juin-18	200	61	102	82
Banque Populaire du Sud	juin-18	400	230	293	263
BPI France / HSBC	septembre-19	1 000	950	1 000	1 000
HSBC	septembre-19	1 000	556	757	658
CREDIT AGRICOLE	septembre-19	1 500	929	1 242	1 225
Total		6 000	3 387	4 362	4 043

5.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pour l'extension du bâtiment de Lunel, le permis de construire a été validé début juillet 2022 et les appels d'offre ont été lancés pour un démarrage des travaux en octobre 2022.

Pour le nouveau bâtiment de CORELEC sur la commune de Seysses (31), le permis de construire a été déposé début septembre.